

DEUXIÈME SECTION.

L'Archiconfrérie romaine du Sacré-Cœur.

I. But, p. 150.—II. Origine et développements, p. 150.—III. Privilèges, p. 153.—IV. Manière d'obtenir les pouvoirs pour admettre dans l'Archiconfrérie, p. 154.—V. L'Apostolat de la Prière et l'Archiconfrérie, p. 154.—VI. Établissement canonique, p. 155.—VII. Inauguration, p. 157.—VIII. Pieuses pratiques, p. 158.—IX. Indulgences, p. 159.—Le Culte perpétuel du Sacré-Cœur, p. 162.

TROISIÈME SECTION.

La Garde d'honneur du Sacré-Cœur.

I. Origine et extension, p. 163.—II. Objet et but, p. 164.—III. Pratiques, p. 165.—IV. Hiérarchie et fonctionnement, p. 168.—VI. Conditions d'admission, p. 169.—VII. Publications, p. 170.—VIII. Établissement canonique, p. 171.—IX. Zélateurs et Zélatrices, p. 173.—X. Indulgences, p. 175.

APPENDICE.

Cérémonial et Formules diverses.

1. Bénédiction du drapeau ou de la bannière, p. 177.—2. Bénédiction des insignes, croix, médailles, p. 176.—Réception solennelle des Associés de l'Apostolat, p. 178.—4. Réception des hommes dans la Ligue du Sacré-Cœur, p. 179.—5. Réception des Cadets du Sacré-Cœur, p. 180.—6. Réception des Zélateurs et des Zélatrices, p. 182.—7. Cérémonial de la collation des Décorations de la Milice du Pape et de la Bénédiction papale, p. 184.—8. Réception solennelle dans la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, p. 191.
